

## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2024 à CHATELLERAULT

### **Associations fédérées présentes :**

Alma Rando (9 voix) – ASEDF (5 voix) – ASAC Marche Colombipat (5 voix) - Familles de France Buxerolles (6 voix) - Au Détour du Chemin (7 voix) – CRVG (8 voix) - Cheminance (8 voix) – Les Compagnons Baladeurs (6 voix) – Les Cyclos Marcheurs Islois (6 voix) – Escapade Lussacoise (5 voix) – Escarp’Haims (5 voix) - FEPS Saint Julien l’Ars (5 voix) - Horizons et Nature (8 voix) – Iteuil Rando (6 voix) - Les Baladins de Saint Benoit (10 voix) – LESCAL (5 voix) - Les Cherpas (5 voix) – Les Sans Pompes ( 6 voix) – Marche Espoir (6 voix) – Les Marcheurs du Grand Châtellerault (7 voix) – Mil’Pat (7 voix) – Montmidi Multiactivités (6 voix) – Par Monts et par Vaux (6 voix) – Les Pas sans Peine ( 5 voix) - Pict’Aqua (0 voix) - Rabats L’Aiguail (5 voix) – Les Randonneurs Châtelleraudais (8 voix) – Rando Gym Lésigny ( 6 voix) – USC Choucas Randonneurs (7 voix) : soit un total de 178 voix pour 29 clubs présents.

### **Associations fédérées représentées :**

Association Arantelle (5 voix) pouvoir au club des Sans Pompes – Inter Cas Universités (5 voix) pouvoir à l’Alma Rando – Les Godillots de Nouaillé (5 voix) pouvoir à Au Détour du Chemin : soit un total de 15 voix pour 3 clubs.

### **Associations fédérées absentes :**

Le Foyer du Porteau – Les Sentiers Vagabonds représentant un total de 10 voix

### **Administrateurs présents :**

BATY Nicole – JUPILLE Corinne – METOIS Colette – NICOLAS Daniel - OUVRARD Françoise – PASCARD Joëlle – PILLOT Dominique – TEXIER Jean-Philippe

### **Administrateurs excusés :**

POISSON Thierry – THOMAS Bernadette

### **Administratrice absente :**

ROQUEJOFFRE Florence

La séance est ouverte à 14h30

Le décompte des voix effectué donne les résultats suivants :

Nombre total de voix : 203

Nombre de voix représentées : 193

La moitié des membres étant présents ou représentés, représentant la moitié des voix, l’assemblée peut délibérer.

A l’unanimité, les représentants des clubs donnent leur accord pour que les votes s’effectuent à main levée.

### **Comité départemental de la Randonnée Pédestre de la Vienne**

Maison des Sports 6, Allée Jean Monnet – Bâtiment C3 - 86000 – POITIERS – Tél : 05 49 47 86 01

e-mail [vienna@ffrandonnee.fr](mailto:vienna@ffrandonnee.fr) - <http://vienna.ffrandonnee.fr>

Association bénéficiaire de l’Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de Randonnée Pédestre N° IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

Association reconnue d’utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l’Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

-SIRET 42790338000017

## **Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2023**

Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité. (vote1)

### **Rapport moral**

La lecture du rapport est faite par Nicole BATY qui se félicite de l'offre variée des parcours de randonnées permettant ainsi de s'adapter au vieillissement des adhérents grâce à la rando santé et la rando douce, mais aussi des propositions de marche rapide qui intéresse particulièrement une population plus jeune et des rendez-vous conviviaux avec l'augmentation du nombre de séjours favorisant le lien social.

Ce rapport ne donne pas lieu à vote.

### **Rapport d'activités**

Ce rapport reprend les activités de :

- la commission Pratiques/adhésion/vie associative avec 2803 licenciés en fin de saison 2022/2023 répartis en 35 clubs soit une augmentation de 2 % du nombre des licenciés, commission qui comprend l'aide aux clubs, la marche aquatique, la marche nordique, l'activité santé et les animations,
- de la commission sentiers et itinéraires,
- des commissions formation, communication et tourisme,
- de la relation avec les partenaires. (Voir rapport ci-joint)

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.(vote 2)

### **Compte de résultat et bilan 2022**

Le compte de résultat est présenté par Joëlle PASCARD.

Total des charges : 48 661€ - total des recettes : 45310 €

Ce compte de résultat laisse apparaître un résultat négatif de 3351 €, conséquence du décalage entre le versement en 2022 de la subvention PSF pour la Marche Aquatique et les dépenses correspondantes réglées en 2023 ( Voir compte et bilan ci-joints)

Joëlle PASCARD , trésorière, donne lecture du quitus de Madeleine PRAT, commissaire aux comptes laquelle en conclusion, recommande de voter l'approbation des comptes.

Question : Pourquoi il n'apparaît aucune aide du Département ? Réponse de Nicole BATY : le Département ne verse pas systématiquement une subvention annuelle mais uniquement sur des projets bien spécifiques.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité et les comptes approuvés.(vote 3)

### **Election des membres du Comité Directeur**

Actuellement, le comité directeur est composé de 11 membres alors que 24 élus sont possibles

Sont sortants : Nicole BATY, Daniel NICOLAS et Françoise OUVRARD et pour le collège médecin, Florence ROQUEJOFFRE

Se présentent : au collège général, Nicole BATY (du club Horizons et Nature), Thierry BOITEL (club d'Availles Limouzine L'ESCAL 86), Arlette BRACHET (CRVG de Montmorillon) et Florence ROQUEJOFFRE (Horizons et Nature) pour le collège médecin.

### **Comité départemental de la Randonnée Pédestre de la Vienne**

Maison des Sports 6, Allée Jean Monnet – Bâtiment C3 - 86000 – POITIERS – Tél : 05 49 47 86 01

e-mail [vienna@frrandonnee.fr](mailto:vienna@frrandonnee.fr) - <http://vienna.frrandonnee.fr>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de Randonnée Pédestre N° IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre [www.frrandonnee.fr](http://www.frrandonnee.fr)

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

-SIRET 42790338000017

Cette liste est votée à l'unanimité. (vote 4)

A noter que Nicole Baty ne se représente pas pour la fonction de présidente et qu'aucun autre candidat ne s'est fait déclarer : lors de la prochaine réunion des administrateurs en mars, le sujet sera traité.

### **Présentation du rapport d'orientation 2024**

Lecture est faite du rapport d'orientation relatif à l'ensemble des commissions.

Concernant la formation, le club A.I.R. d'Iteuil souhaiterait que soient proposées des formations locales d'une demi-journée à une journée pour sensibiliser les personnes qui mènent les randonnées. Cela a déjà été mis en pratique avec le club des Compagnons Baladeurs en abordant les questions de sécurité et responsabilités des animateurs.

Le rapport d'orientation 2024 (voir rapport ci joint) est accepté à l'unanimité. (vote 5)

### **Titres d'adhésions fédérales**

Nicole BATY présente la répartition des produits générés par la licence, entre la part départementale de 47 %, régionale 18 % et nationale 35 %. Elle précise que le tarif de licence est resté inchangé depuis la saison 2020/2021 et qu'il semble nécessaire d'ajuster son montant pour palier à la hausse des dépenses. Faisant suite à la consultation avec les présidents de club, la Fédération propose une augmentation de 2,60 € par licence. Celle-ci a exigé la suppression de toute surcote régionale sur le montant des licences (pour Nouvelle-Aquitaine -1 €/licence).

Il est demandé quelles sont les raisons qui font que la Fédération souhaite investir dans son propre immeuble plutôt que la location actuelle. Réponse : cet investissement n'engendrerait aucune dépense supplémentaire ; le remboursement correspondrait aux frais de location actuelle d'un immeuble qui n'est plus adapté aux besoins fédéraux.

Vote 6.a : montant de la licence sans assurance à 28 € et à 30,85 € avec assurance, soit + 2,60 €  
- contre : 58 voix - abstention : 12 voix - pour : 123 voix

Vote 6.b : maintien du tarif des autres titres (jeunes, compétition et pass-découverte)  
- contre : 26 voix - abstention : 8 voix - pour : 159 voix

Vote 6.c : maintien du tarif d'affiliation des clubs  
- contre : 0 voix - abstention : 5 voix - pour : 188 voix

### **Modification de l'Art. 9 du règlement intérieur** (cotisations et modalités financières, tableau ci-joint)

Nicole BATY explicite les points importants de ce tableau :

- tarifs du pass-découverte 1 j à 2,50€ dont 0 € pour le comité départemental  
8 j pour 5 € dont 1 € pour le comité  
30 j pour 10 € dont 2 € pour le comité.

- Pour lisser la hausse prévisible du tarif des licences, le comité départemental a inscrit une aide exceptionnelle aux clubs de 1 €/licencié calculée sur le nombre de licenciés au 31/08/2024. Pour la saison 2024/2025, le versement aura lieu en novembre 2024. Cette mesure peut permettre aux clubs de ne pas répercuter intégralement la hausse de 2,60 en diminuant légèrement le montant de l'adhésion au club ; diminution qui sera compensée par l'aide du comité.

Le tableau des modalités financières est adopté à l'unanimité. ( vote 7 )

### **Présentation du budget prévisionnel 2024** ( voir document ci-joint)

#### **Comité départemental de la Randonnée Pédestre de la Vienne**

Maison des Sports 6, Allée Jean Monnet – Bâtiment C3 - 86000 – POITIERS – Tél : 05 49 47 86 01

e-mail [vienne@ffrandonnee.fr](mailto:vienne@ffrandonnee.fr) - <http://vienne.ffrandonnee.fr>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de Randonnée Pédestre N° IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

-SIRET 42790338000017

Joëlle PASCARD présente le budget prévisionnel équilibré à 69 370 € avec un apport sur provisions de 10 137€. A noter cette année, des dépenses exceptionnelles, avec une participation aux frais de l'AG régionale prévue à Poitiers, avec la Grande Randonnée vers Paris, avec l'aide exceptionnelle de 1€/licencié et avec l'aménagement du GR100.

Ce budget est adopté à l'unanimité. (vote 8 )

Madeleine PRAT, commissaire aux comptes, souhaitant arrêté cette mission sera remplacée par Jean-François BOUGAULT du club de l'Alma Rando . Pas d'objection.

### **Elections des représentants des Associations à l'AG régionale et fédérale**

- **Représentant à l'Assemblée Générale Régionale**  
Dominique PILLOT, membre du club des Sans Pompes portera les voix du comité départemental de la Vienne.
- **Représentant à l'Assemblée Générale Fédérale**  
Nicole BATY, membre du club Horizons et Nature, portera les voix du CDRP86.

Pas d'observation . Vote à l'unanimité. (vote 9)

Décision pas à l'ordre du jour car mesure inconnue lors de l'envoi de l'OJ mais qui sera probablement à voter lors de l'AG régionale :donc soumis à l'avis préalable des clubs

Le comité régional a pris acte de la suppression de la surcote de 1€/licence. Sur l'augmentation de 2,60€ de la licence, il en récupère 18 % soit 0,47€. Il perd finalement 0,53€. Il va donc proposer de facturer à chaque club sous forme d'une contribution additionnelle, ceci rendu nécessaire pour faire face à ses dépenses, notamment à ses frais de salariés.

Nombreuses questions surgissent de la part des clubs à savoir, est-ce que ce n'est pas une surcotisation déguisée, est-ce que l'on connaît la position des autres comités départementaux, peut-on connaître le bilan financier du comité régional, est ce bien légal ?...les clubs pourront ils refuser de payer cette contribution additionnelle ?

Vote : contre 181 - Abstention : 12 Pour : 0

### **La grande randonnée 2024 vers Paris**

Nicole BATY donne des précisions sur les 7 grands itinéraires qui partent de tous les coins de France pour fusionner vers Paris le 10 mai. Elle en donne l'organisation et les grands rendez-vous pour la Vienne, notamment la journée de repos prévue à Poitiers le jeudi 4 avril pour les 7 ambassadeurs qui vont traverser notre département. Cette journée sera festive avec des animations tout au long de la journée au parc de Tison. Tous les clubs y sont invités et vont recevoir prochainement le flyer correspondant.

### **Intervention des personnalités**

Néant

### **Questions diverses**

Dates à retenir :

- jeudi 4 avril à Poitiers (Parc de Tison), Grande Randonnée vers Paris
- Dimanche 26 mai à Chauvigny, rencontre des pratiquants de MN
- en juillet, randonnée semi-nocturne si appui d'un club
- dimanche 29 septembre, journée inter clubs à Vouillé
- jeudi 17 octobre, rencontre des dirigeants de clubs à Buxerolles
- dimanche 16 février 2025, AG départementale, voir si club support à Poitiers

### **Comité départemental de la Randonnée Pédestre de la Vienne**

Maison des Sports 6, Allée Jean Monnet – Bâtiment C3 - 86000 – POITIERS – Tél : 05 49 47 86 01

e-mail [vienne@ffrandonnee.fr](mailto:vienne@ffrandonnee.fr) - <http://vienne.ffrandonnee.fr>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de Randonnée Pédestre N° IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

-SIRET 42790338000017


Nicole BATY clôture la séance à 17h05 après avoir remercié les participants et les clubs pour leur dynamisme.

La Secrétaire,

La Présidente,



**Colette METOIS**



**Nicole BATY**

**Comité départemental de la Randonnée Pédestre de la Vienne**

Maison des Sports 6, Allée Jean Monnet – Bâtiment C3 - 86000 – POITIERS – Tél : 05 49 47 86 01

e-mail [vienne@ffrandonnee.fr](mailto:vienne@ffrandonnee.fr) - <http://vienne.ffrandonnee.fr>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de Randonnée Pédestre N° IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

-SIRET 42790338000017